



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°20-05

Le Comité Syndical a été convoqué le 31 janvier 2020 pour une réunion le 7 février 2020 et le quorum n'a pas été atteint.

Or l'article 9.7 « délibérations », alinéa 1 des statuts de l'EPAMA – EPTB Meuse dispose :
« Le comité syndical ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint : celui-ci est de la moitié plus un du total des sièges pourvus. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion a lieu à au moins 3 jours d'intervalle. Les délibérations prises au cours de cette deuxième réunion sont valables sans condition de quorum ».

Une seconde convocation a donc été adressée aux membres du Comité Syndical le 10 février pour une réunion le 12 février 2019.

L'an deux mille vingt, à 14h30

Le 12 février à Charleville-Mézières,

Date de convocation	10 février 2020
Nombre de délégués :	
● Titulaires	50 Titulaires
● Suppléants	50 Suppléants
● Présents	6 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Bernard PIERQUIN
M. Pascal MAUROY
M. Claude LALLEMENT

M Robert PASCOLO
M. Michel NORMAND
Mme Christine NOIRET - RICHEL

Objet de la délibération :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Résultat du vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°20-05

Objet de la délibération :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

La réalisation de l'exercice 2019 constate un excédent cumulé de 378 733,93 € contre 558 769€ en 2018 et 479 438 € en 2017.

Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses à caractère général ont été maîtrisées puisqu'elles s'établissent en 2019 à 221 930 € contre 232 414 € en 2018.

Il est à noter le paiement, au chapitre 611 « contrats et prestations de service » :

- o De la conception et de la réalisation du site internet Transfrontalier pour 2 600 €
- o De l'entretien végétal de toute l'installation de Létagne pour 1 400 €
- o Des frais d'accueil de notre ingénieur dans les locaux de la codecom Ouest Vosgien pour 1 773 €

Au chapitre 6188 « autres frais divers » le paiement notamment :

- o du reversement, aux contrats de rivière Wallons, de la part de recette que nous avons perçue pour leur compte et qui donc leur revenait 5 050 €
- o du remboursement des frais de stage avancés par la fédération de pêche des Ardennes pour le stage Saumon de M. Wacq 2 050,73 €

- ♦ Les charges financières ont été de 2 134,95 € et concernent un prêt unique (construction de la ZRDC de Mouzon) qui se termine en 2021.

- ♦ Les dépenses de personnel regroupent le traitement et les charges pour 13 agents (le quatorzième ayant pris ses fonctions en novembre 2019) et se sont élevées à 622 163 €.

Les recettes de fonctionnement

190 277 € de cotisations ont été versées par les EPCI, contre 176 371 € de prévues et ce du fait de nouvelles adhésions, non prévues au moment du vote du BP 2019.

Les aides de l'Agence de l'Eau se sont, elles, élevées en 2019 à 254 397 € et comprennent le solde des aides 2018 et l'acompte 2019.

▪ Exécution en investissement

Les investissements de l'EPAMA pour son compte

Les études suivantes ont fait l'objet de dépenses en 2019 :

- ♦ Suivi écologique de la ZRDC de Mouzon : 40 499 €
- ♦ Le projet « refonte des sites internet et création d'un Géoportail » : 10 152 €
- ♦ Maintenance et mise à jour Infoworks (logiciel de modélisation hydraulique) : 16 719 €

A noter que l'étude sédimentaire (400 000 € de budget prévisionnel) a été engagée mais aucune facture n'a encore été réglée en 2019.

Les projets suivants ont également fait l'objet de dépenses :

- ♦ Aménagements des seuils de la Meuse Médiane : 55 795 €

Enfin, les dépenses en auto-financement ont concerné l'achat de deux véhicules (56 045 €) ainsi que de mobilier de bureau et de matériel informatique.

Les investissements pour compte de tiers

Les projets suivants ont fait l'objet de dépenses :

- ABERZH Vence - pour le compte des Crêtes Préardennaises et Ardenne Métropole : 38 079 €
- HEBMA - pour le compte de Ouest Vosgien et Terre d'Eau : 653 227 €

A noter que le projet :

- Restauration de la Marsoupe - pour le compte de la Codecom du Sammiellois a été engagé mais n'as n'a pas encore fait l'objet de facturation.

▪ **Tableau récapitulatif des résultats 2019**

Le résultat global de l'exercice 2019 est donc de :

Fonctionnement = 378 733,93 €
Investissement = -674 278,61 €
Restes à réaliser Dépenses = 7 564 969,49 €
Restes à réaliser Recettes = 8 297 337,82 €
Résultat global = 436 823,65 €

Constatant que le compte administratif présente les soldes suivants :

- un excédent de clôture de 378 733,93 € € en section de fonctionnement
- un déficit de clôture de 674 278,61 € en section d'investissement

Le Conseil Syndical :

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2019.

 Le Président de L'EPAMA
Boris RAVIGNON

